

19 route de Monistrol - BP 49 43600 Sainte-Sigolène

Tél.: 04 71 66 62 11 Fax: 04 71 66 18 68 infos@sell43.fr

www.sell43.fr

## Bas-en-Basset

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

## Table des matières

1.	<ol> <li>Caractérisation technique</li> </ol>	nique du service	3
		u territoire desservi	
		on du service	
		la population desservie (D101.1)	
		nnés	
	1.5.1. Prélèvemen	t sur les ressources en eau	5
	1.6. Eaux traitées		5
	1.6.1. Bilan des vo	olumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	5
	1.6.2. Production	·	5
		ux traitées	
		ndus au cours de l'exercice	
		mes	
		sommé autorisé	
	1.7. Linéaire de rés	seaux de desserte (hors branchements)	7
2.	2. Tarification de l'eau	et recettes du service	8
	2.1. Modalités de ta	arification	8
	2.2. Recettes		9
3.	3. Indicateurs de perfoi	mance	10
	3.1. Qualité de l'ea	u (P101.1 et P102.1)	10
		aissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de	performance du réseau	12
	3.3.1. Rendement	du réseau de distribution (P104.3)	12
		ire des volumes non comptés (P105.3)	
		ire de pertes en réseau (P106.3)	
		n de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
		ement de protection des ressources en eau (P108.3)	
4.	4. Financement des inv	restissements	15
	4.1. Montants finar	nciers	15
	4.2. État de la dette	du service	15
		ts	
		es projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usa	
		ementales du service	
		es programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée d	
		ce	
5.	5. Actions de solidarité	et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
		eréance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2. Opérations de	coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	16
6.	6. Tableau récapitulatif	des indicateurs	17

## 1. Caractérisation technique du service

1.1.Pro	ésentation du territoi	re desser	Vİ			
Le service	est géré au niveau ☑ communa ☐ intercom					
• Nom d	e la collectivité : Bas-en-Basset					
• Nom d	e l'entité de gestion : eau potab	le				
• Caracté	éristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : Cor	nmune			
• Compé	tences liées au service :		Oui	Non		
	Production		$\overline{\square}$			
	Protection de l'ouvrage de pré	lèvement				
	Traitement (1)					
	Transfert		$\square$			
	Stockage (1)					
	Distribution (1) A compléter		☑			
• Territo	ire desservi (communes adhére	ntes au service	, secteurs et har	neaux desser	vis, etc.) : Bas-	en-Basset
Exister	nce d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
• Exister	ace d'un règlement de service	○ Oui, date	d'approbation*	:26/12/19	996 🗌 Non	
Le Syndic 19 430	ation des statuts votés le 26/0 at des Eaux Loire-Lignon route de Monistrol BP 49 600 S <sup>te</sup> SIGOLENE os@sell43.fr	9/2019 :				
équipemer collectif. En fonctio	ndicat mixte fermé à la cants nécessaires à la production du niveau du service déces souhaitées par délibération	on et à la dist	ribution d'eau	potable, ass	sainissement n	on collectif et
La commu consiste à	nne a transféré au Syndicat le	s compétence	es gestion prod	luction et di	stribution eau	potable, qui

- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la production d'eau potable de la ressource jusqu'au point de livraison des collectivités
- Surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la distribution d'eau potable
- Repérage et établissement des plans des divers ouvrages et réseaux
- Surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Facturation au vu de la relève des compteurs eau
- Accueil du public
- Gestion des branchements
- Essais et vérifications des poteaux et bouches d'incendie qu'il entretient aux frais des communes
- Lavage des réservoirs et entretien des abords

La commune reste propriétaire de l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau dont elle a transféré la gestion au Syndicat.

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑□ Régie par Convention de gestion

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 463 habitants au 31/12/2023 (4 463 au 31/12/2022).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 739 abonnés au 31/12/2023 (2 729 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,76 abonnés/km au 31/12/2023 (35,63 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,63 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,64 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 130,45 m³/abonné au 31/12/2023. (133,62 m³/abonné au 31/12/2022).

#### 1.5. Eaux brutes





Le service public d'eau potable prélève 339 744 m³ pour l'exercice 2023.

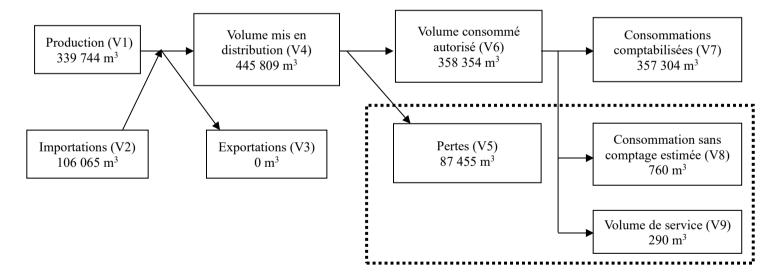
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>
ANCETTE 1, BAS- EN-BASSET	Nappe alluviale	169 872
ANCETTE 2, BAS- EN-BASSET	Nappe alluviale	169 872
Total		339 744

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

#### 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



## 1.6.2. Production



Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement de la Charreyre	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
ANCETTE 1, BAS-EN-BASSET	174 300	169 872	-2,5%	80
ANCETTE 2, BAS-EN-BASSET	174 300	169 872	-2,5%	80
Total du volume produit (V1)	348 600	339 744	-2,5%	80

## 1.6.3.

#### Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (V2)	115 246	106 065	-8%	60

## Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	203 579	164 027	-19,4%
Abonnés non domestiques	161 079	193 277	20%
Total vendu aux abonnés (V7)	364 658	357 304	-2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

## 1.6.5.

#### Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	760
Volume de service (V9)	290

## 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	365 993	358 354	-2,1%

## 1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 76,6 kilomètres au 31/12/2023 (76,6 au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

## 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024					
	Part de la collectivité							
Part fixe (€ H	Part fixe (€ HT/an) y compris location du compteur							
	Abonnement	30.10 €	38.00 €					
Part proportio	onnelle (€ HT/m³)							
	De 0 à 10 000 m3	1.10 €/m3	1.10 €/m3					
	+ 10 000 m3	0.780 €/m3	0.780 €/m3					
	Part Gestionnaire (Syndicat des Eaux Loire Lignon)							
	Part fixe	36.04	36.04					
36.04	Part proportionnelle de 0 à 6000 m3	0,213 €/m3	0,213 €/m3					
0,213 €/m3	Part proportionnelle de plus de 6000 m3	0,190 €/m3	0,190 €/m3					
	0,190 €/m3	3						
Taxes								
	Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %					
Redevances								
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m³	0,23 €/m3					
	Fonds de péréquation	0,02 €/m³	0,02 €/m³					

 $<sup>^{(</sup>L)}$ assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. (Ne s'applique pas sur le fonds de péréquation)  $^{(L)}$ Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon

1'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	30.10	38.00	26.2 %				
Part proportionnelle	132.00	132.00	2.8 %				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	162.10	170.00	4.9 %				
Part Gestionnaire (	Syndicat des Eaux Loi	re Lignon)					
Part fixe annuelle	36.04	36.04	0 %				
Part proportionnelle	25,56	25,56	0 %				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	61.6	61.6	0 %				
Tax	xes et redevances						
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27.60	0 %				
Fonds de péréquation	2,40	2,40	0 %				
TVA	13,82	14.26	3.2 %				
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	43,82	44.26	1.0 %				
Total	267.52	275.86	3.1 %				
Prix TTC au m³	2,229	2,299	3.1 %				

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle



#### Recettes de la collectivité :

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 673 905 € (666 911 € au 31/12/2022).

## 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2023
Microbiologie	19	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	19	0	18	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

# 3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	AUX		
	1	I	T
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points	Non	0
moins la moitié du linéaire de réseaux	non: 0 point		

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## 3.3.Indicateurs de performance du réseau

## 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	78,9 %	80,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	13,09	12,82
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,6 %	80,1 %

## 2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

12

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,2 m³/j/km (3,5 en 2022).

## Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 3,1 m<sup>3</sup>/j/km (3,5 en 2022).

## 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	%	0,85%	0,67%	0,83%

Au cours des 5 dernières années, 3,16 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,83% (0,67 en 2022).

## 3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75,2% (75% en 2022).

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	140 810	243 125
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

## 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		50 000,15	36 666
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	13 333,32	13 333,32
	en intérêts	1 201,50	845,50

## 4.3.Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 125.829,60 € (122.927,52 € en 2022).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
ROUTE DE BASSET	98 000 €	

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
AEP CREMEROLLES COUTANSON	2024	230 000 €
AEP THEZENAC	2024-2025	90 000 €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu des demandes d'abandon de créance et en a accordé. 1 096,32 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0031 €/m³ pour l'année 2023 (0,0148 €/m³ en 2022).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des	
	services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 463
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,08
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,83%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	